

VAL DE SEINE

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Recu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID: 091-200058477-20251023-DCC2025_087-DE

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE:

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

Muriel MOISSON:

OBJET:

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Total: 56 L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf octobre, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès

à Crosne (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents: 42

Eric ADAM; Damien ALLOUCH; Faten BENAHMED; Gabin ABENA; Gaëlle BOUGEROL Gilles CARBONNET Sylvie CARILLON Christophe CARRERE; Thomas CHAZAL; Olivier CLODONG; Romain COLAS Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN; Marie DELAROCHE ; Benjamin DONEKOGLU; Dominique DEVERNOIS; Valérie DOLLFUS; Marie-Hélène EUVRARD; Nicolas DUPONT-AIGNAN; François DUROVRAY; Annie FONTGARNAND Bruno GALLIER Jocelyne FALCONNIER; GARNIER; Fabrice GAUDUFFE; Joël GRUERE; Faten HIDRI; Christine Anne-Marie JOURDANNEAU FORT; Colette KOEBERLE; Sandrine LAMIRE; Nicole LAMOTH; Klerwi LANDRAU; Constant LEKIBY; Jean-Claude LE ROUX; Richard PRIVAT; Pascal ODOT ; Christina PEDRI;

Valérie RAGOT; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM; Fouad SARI

Représentés: 10

Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE; Eric BASSET représenté par Romain COLAS; Christian FERRIER représenté par Céline CIEPLINSKI représentée par Damien ALLOUCH; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE; Françoise NICOLAS représentée par Valérie DOLLFUS; Sabine PELLON représentée par Christine COTTE; Georges PUJALS représenté par Amaud DEGEN; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT;

Aly SALL représenté par Muriel MOISSON

Absents:

04

Thierry BATTESTI; Sylvie DONCARLI; Jérôme MEUNIER; Régis PHILIPPE

2025-087

SECRETAIRE DE SEANCE

Eric ADAM

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 26/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID: 091-200058477-20251023-DCC2025_087-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

2025-087

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10, L1612-12,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2025, relative à l'adoption du Budget Primitif du budget annexe Eau Potable de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 octobre 2025, relative à l'affectation des résultats 2024 du budget annexe Eau Potable de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire le résultat comptable de l'exercice précédent, selon l'affectation votée lors de la présente séance, et d'ajuster le Budget Primitif 2025,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 voix s'abstenant (C. CARRERE, F. GUIGNARD (pouvoir à C. CARRERE))

Article 1^{er}: ADOPTE le Budget Supplémentaire 2025 du Budget Eau Potable de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID: 091-200058477-20251023-DCC2025_087-DE

Section de fonctionnement :

RECETTES				DEPENSES				
002	Résultat reporté de fonctionnement.	2 553 934,76 €	011	60611	Provision SMF 2024	3 757 678,00 €		
70	Produits services et	0,00€	011	60611	Provision SMF 2025	-2 332 190,24 €		
	Produits services domaines; gestion service de l'eau		011	60611	Fourniture Eau Ajustement	855 687,00 €		
74	Dotations, subvention Participation	0,00€	011	63711	Redevance versée	329 295,00 €		
75	Autres produits de gestion courante	0,00€	65	6583	Outil de suivi Espelia	3 465,00 €		
			68	6815	Diminutation Provirisques	-70 000,00 €		
77	Produits exceptionnels	0,00€	67		Charges exceptionnelles			
			042		Opération d'ordre Amortissement	10 000,00 €		
TOTAL		2 553 934,76 €	TOTAL			2 553 934,76 €		

Section d'investissement :

	RECETTES		DEPENSES			
			001	Résultat reporté section d'investissement	0,00€	
13	Subv Fonds PCAET 50% 2025	0,00€	21	Travaux Renouvellement de canalisations	8 904,50 €	
040	Opération d'ordre Amortissement Rgul 2024 ÷ 2025	10 000,00 €				
RAR 2024	REPORTS	0,00 €	RAR 2024	REPORTS	1 095,50 €	
TOTAL 10		10 000,00 €	TOTAL	10 000,00 €		

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY

Président de la Communauté d'Agglomération

Val d'Yerres Val de Seine

Président du Département de l'Essonne